

PROVINCE DE NAMUR  
COMMUNE DE YVOIR

Maître de l'Ouvrage:

M. et Mme Binamé-Tilmant

rue des loges n°30 5332 Crupet

Objet des Travaux:

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION  
(ECO-BIO-CONSTRUCTION) LOT 5

Rue Saint-François à 5530 Durnal  
cadastré section B n°442 z et 445 pie

PLANS D'EXECUTION

Date: 01/09/10 N° Dossier: 08/104-5 Dessin: R. Echelles: Référence Dossier:

Désignation plans:

Vue en plan: REZ	1/50e
Vue en plan: ETAGE 1	1/50e
Vue en coupe	1/50e
Vue en élévation: NORD	1/50e
Vue en élévation: OUEST	1/50e
Vue en élévation: SUD	1/50e

08  
104  
E

Indice:	Modifications:	Date:
B	Mise à jour générale	19/10/10
C	Mise à jour générale	10/01/11
D	Correction porte-fenêtre sàm, suppression fenêtre de toit ch1, OEM dans ch2, ajout faux-plafond à étage	19/01/11

 ASSOCIATION MOMENTANEE: Rue de Namur, 47 5000 BEEZ  
Architecture et Nature Coopérative d'architectes ScivCRL  
et  
POUR L' «ATELIER BRISMOUTIER F-M ARCHITECTE SPRL» t: 081/26 16 72 f: 081/26 16 71  
REPRÉSENTÉ PAR FRANÇOIS-MICHEL BRISMOUTIER, GÉRANT. Courriel: info@brismoutier.be  
Site: www.brismoutier.be

Le maître de l'ouvrage. Pour accord. L'auteur de projet. L'entrepreneur.

Remarques:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE FAIRE DESSINER ET CALCULER TOUS LES OUVRAGES DE STRUCTURE EN ACIER, EN BOIS, EN BETON ARME OU EN ELEMENTS DE BETON PREFABRIQUES PAR UN INGENIEUR SPECIALISE, LES RENSEIGNEMENTS REPRIS SUR CE PLAN N'ETANT DONNES QU'A TITRE INDICATIF. LES COTES SERONT VERIFIEES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT EXECUTION ET NE SERONT PAS REPRISES A L'ECHELLE SUR LES PLANS. LES PLANS DE PERMIS D'URBANISME NE CONSTITUENT PAS DES PLANS D'EXECUTION. CE PLAN RESTE LA PROPRIETE DE L'ARCHITECTE ET NE PEUT ETRE DIVULGUE SANS AUTORISATION DE CE DERNIER.





# VUE EN COUPE GG

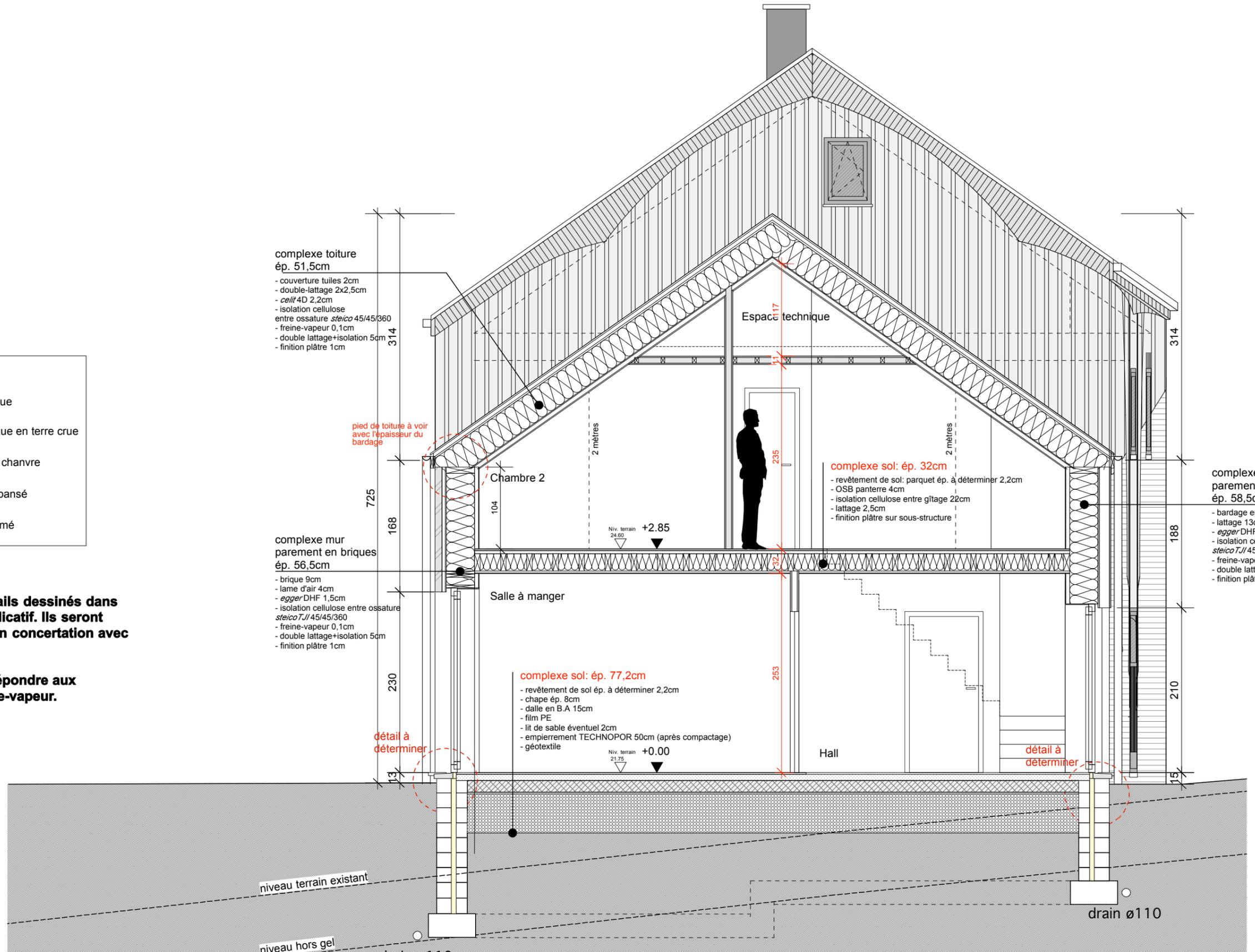
Echelle 1/50

LEGENDE:

	Parement en brique
	Remplissage brique en terre crue
	Isolation laine de chanvre
	Isolation liège expansé
	Dalle en béton armé

**ATTENTION:**  
Le principe constructif et les détails dessinés dans les plans sont indiqués à titre indicatif. Ils seront revus et pourront être modifiés en concertation avec l'architecte.

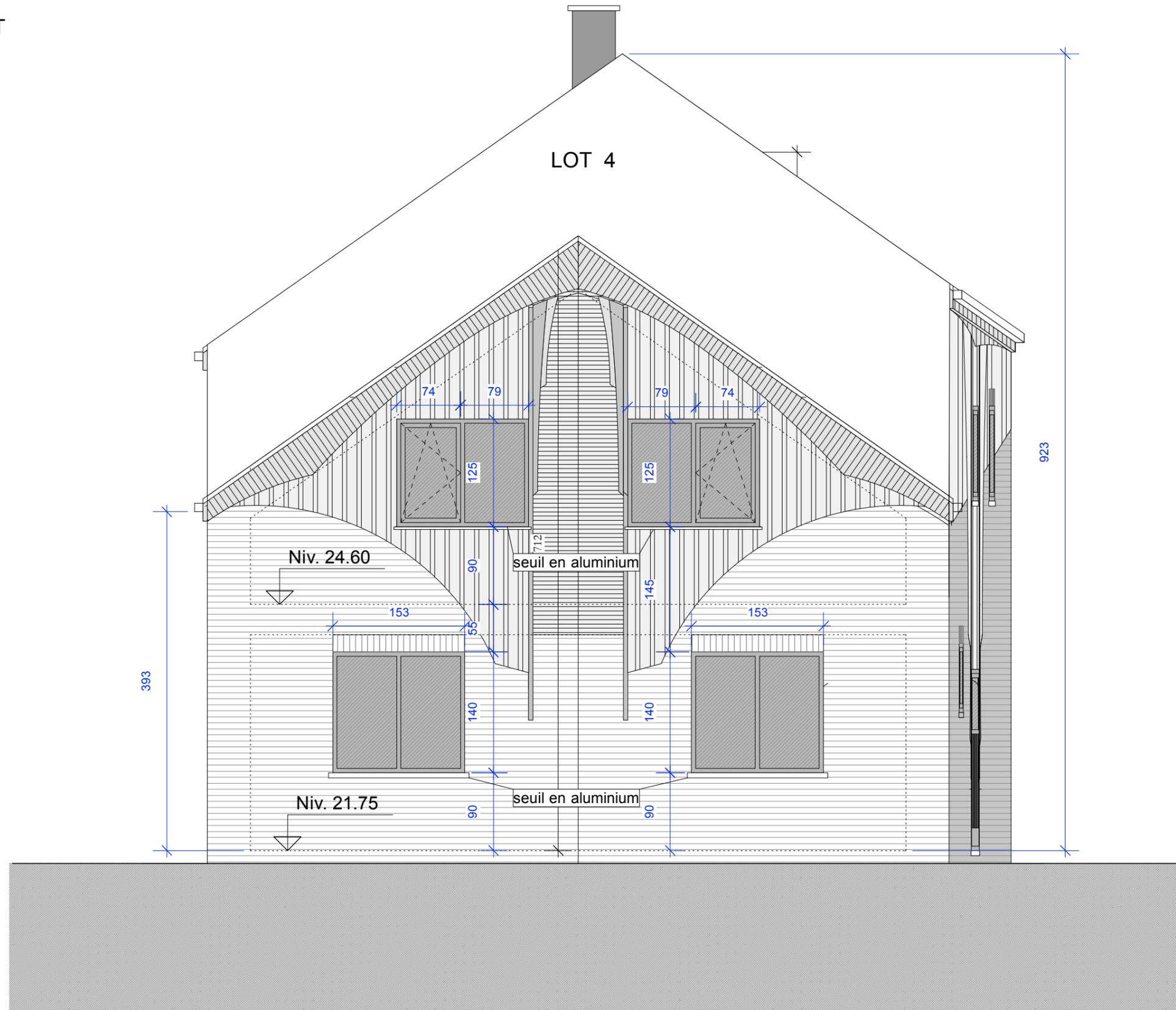
Les détails de jonction doivent répondre aux principes de continuité des freine-vapeur.



VUE EN ELEVATION: NORD  
Echelle 1/50



VUE EN ELEVATION: OUEST  
Echelle 1/50



VUE EN ELEVATION: SUD

Echelle 1/50

